

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffière-adjoint, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste le 1^{er} octobre 2025 à 19 h 30 au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Les demandeurs souhaitent procéder à une construction et déroger à l'article 7.8 du Règlement de zonage, afin d'autoriser l'implantation d'une remise à 1 mètre d'un autre bâtiment accessoire alors que le règlement exige une distance minimale de 2 mètres.

Identification du site concerné : 3041, rue Principale

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce dix-septième jour de septembre deux mille vingt-cinq.

Le greffier-adjoint,



Xavier Fontaine